

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Conseil National Economique et Social

Forum Economique et Social du Cinquantenaire

18,19 et 20 Juin 2013

Concepts-Notes thématiques

Concept-Note 1

Atelier « Pour un nouveau régime de croissance »

La structure du modèle de croissance actuel de l'Algérie n'est pas soutenable à long terme. Ceci s'est vérifié dans le passé (crise de 1986) et se vérifie en partie aujourd'hui avec la baisse du prix et des volumes d'exportation des hydrocarbures. En effet, l'économie nationale est caractérisée par :

- Une croissance faible et volatile sur longue période, désindustrialisante, à fort contenu d'importation et d'emploi (improductif ou à faible valeur ajoutée tirant vers le bas la productivité)
- Une évolution du taux de chômage et du niveau de bien être social très fortement corrélés à la fiscalité pétrolière donc aux prix du pétrole
- Une grande sensibilité aux chocs externes induisant une difficulté permanente de maintien de l'équilibre macroéconomique.
- Une quasi stagnation des exportations hors hydrocarbures, reflétant une incapacité, presque structurelle, à développer une compétitivité susceptible de diversifier les exportations,
- Une contribution quasi négligeable de l'industrie au PIB (moins de 6%).
- Une faible contribution des services à la valeur ajoutée du fait de leur dépendance aux hydrocarbures et aux importations.
- Une faiblesse de l'investissement étranger productif, hors hydrocarbures, traduisant une faible attractivité et remettant en cause l'efficacité des dispositifs d'encouragement
- Une capacité limitée de l'économie algérienne à tirer profit de l'accumulation de capital entamée au début des années soixante dix dans un premier temps et à partir de 2001 dans un second temps. Cette incapacité s'est traduite par une productivité globale des facteurs faible, voire négative sur certaines périodes, donnant à notre économie toutes les caractéristiques d'un système mal organisé et peu efficient en matière d'utilisation des revenus issus des hydrocarbures. Cela résume bien le fait que la rente pétrolière limite les possibilités de passage d'un régime de croissance extensive à un régime de croissance intensive et d'un pacte distributif à un pacte de croissance.

Ces caractéristiques ne sont que les effets de causes qui doivent être expliquées et auxquelles il convient de prescrire des remèdes. En effet, citons, parmi les principales:

- Un environnement financier et légal insuffisamment favorable au développement de l'industrie et des services en général et aux PMI/PME en particulier.
- Certains blocages bureaucratiques résultant de situations de monopoles de certaines institutions ne faisant, le plus souvent, pas l'objet d'évaluations et de contrôles réguliers,
- La politique économique mise en œuvre qui se fonde sur le soutien de la croissance par les dépenses publiques présente l'inconvénient de rester faiblement incitative et peu orientée sur le développement de la demande.

- Une appétence faible à la prise de risque de la jeunesse qui se manifeste par la rareté de start-up et de dispositions de type *Small business Act* fortes visant à favoriser la création de PME dans le tissu économique par les jeunes d'une part et dans les choix d'orientation des disciplines académiques (plus de 50% des étudiants algériens sont dans les sciences sociales et humaines vs 18% en Chine) d'autre part, traduisant la tendance actuelle caractérisée par une part progressivement plus large des Sciences Sociales et Humaines au détriment des Sciences et des Techniques. Ceci a pour effet, la réduction de la capacité d'entrepreneuriat et d'innovation au sein du pays.

A ce titre, il s'agit d'identifier les chemins de la transformation de l'économie algérienne vers une configuration plus universelle en recensant (en réalité rappeler) les retards et les risques auxquels fait face l'économie, dans un premier temps et d'orienter ce changement par la suite en s'appuyant sur :

- des expériences étrangères réussies, ayant eu des similitudes avec l'économie nationale,
- les avantages comparatifs de notre économie,
- des paris stratégiques faits sur des secteurs porteurs en étant conscients que c'est la mobilisation des acteurs privés et publics, leurs réponses aux différentes incitations qui finalement constitueront les clés du succès.

Ce rôle incombe au Gouvernement qui aura à définir le cadre stratégique de son action économique, les orientations et les incitations à destination des acteurs publics et privés qui auront des comportements modifiés (créatifs, flexibles, aptes à la collaboration et au partenariat, etc.) et sur lesquels reposera l'essentiel de la réussite.

L'aboutissement de ce processus nécessite au préalable des réponses claires aux quatre questions qui paraissent déterminantes :

- Quel constat précis et partagé sur les limites du régime de croissance actuel ?
- Quelles composantes d'un nouveau régime de croissance ?
- Quelles évolutions comportementales ?
- Quelle place et quelles modalités pour le pilotage du changement dans le sens d'une économie plus diversifiée ?

Cet atelier a un rôle capital dans le sens où, outre le fait que la réduction de la dépendance aux hydrocarbures est pratiquement la raison même de notre problématique, ces derniers constituent la principale source de financement de la stratégie à élaborer d'une part, et un secteur clé à avantage comparatif avéré (pouvoir de négociation à l'international, industrie pétrochimique, etc.) d'autre part. Par ailleurs, les hydrocarbures présentent la caractéristique de devoir être considérées à la fois comme des ressources et comme des actifs et doivent être gérés en tant que tels dans les deux cas. En tout état de cause, un horizon relatif à l'épuisement des énergies fossiles doit être discuté et retenu.

C'est pourquoi, ces questions méritent, elles aussi, d'être prises en charge:

- La quote part croissante de la consommation interne des hydrocarbures et son impact sur les capacités d'exportation des hydrocarbures du pays dans le futur.

- Les prix domestiques des produits énergétiques (électricité, gaz, carburants) pratiqués actuellement rendant inefficace toute politique d'économie d'énergie d'une part, et bloquant toute tentative de développement des énergies de substitution (renouvelable, nucléaire, etc.), d'autre part. Ainsi, l'éventualité d'une évolution progressive vers des prix pratiqués au niveau international doit être examinée. Celle-ci devra être accompagnée d'une politique sociale sélective de redistribution des revenus en substitution à la politique de subvention généralisée.
- L'exploration et la reconstitution des réserves aussi bien localement qu'à l'international dans un souci d'équité intergénérationnelle. Les hydrocarbures étant les ressources de l'actuelle génération et les actifs des générations futures.
- La dichotomie résultant des deux variantes, favoriser le développement d'industries énergivores (pétrochimie, métallurgie, cimenteries, etc.), induisant une forte valeur ajoutée, profitant d'un prix de l'énergie fortement subventionné (le gaz en particulier), ou opter pour l'exportation de ces énergies en vue de disposer de ressources financières immédiates permettant le financement d'autres secteurs et notamment le financement de PME fortes créatrices de postes de travail.

Cet atelier a également pour objectif de montrer que la stratégie de diversification, bien qu'étant par essence macroéconomique, se doit de s'intéresser aux aspects micro économiques et notamment au développement des entreprises. Or, force est de constater que mis à part le secteur de l'énergie et des hydrocarbures, l'économie algérienne est caractérisée par une insuffisante restructuration, un tissu industriel en décomposition, un énorme retard technologique et un secteur informel qui a pris de l'ampleur. Dans le même ordre d'idées, les services souffrent d'une forte dépendance des importations et des investissements publics d'une part et d'une faible valeur ajoutée d'autre part.

Le troisième type de questions à traiter est alors comme suit:

- Quelle doit être la « part cible » de l'industrie au PIB à l'horizon 2020 ?
- Quelle doit être la « part cible » des services dans le PIB à l'horizon 2020 ?
- Quels sont les secteurs économiques hors hydrocarbures à cibler par une stratégie de développement ? Comment les déterminer ? Quels sont les critères de choix ?
- Comment permettre au secteur agricole d'arriver à une véritable sécurité alimentaire ?
- Le secteur des services : quels rattrapages opérer dans les télécommunications (notamment de la téléphonie mobile), les secteurs touristique, informatique et financier (bancaire et assurances), etc.
- Enfin, la diversification et la restructuration de l'économie algérienne a pour objectif de diversifier les recettes en devises, mais aussi de permettre une réduction des importations, par la production de biens de substitution aux biens importés ; doit-on favoriser le premier objectif, le second objectif ou les deux objectifs simultanément ?

Plan de discussion

- 1/ Inventaire de la situation économique : croissance et hydrocarbures sur longue période, croissance et contrainte extérieure, croissance et politiques sociales
- 2/ Choix et stratégies à mettre en œuvre : quelles parts cibles à l'industrie, les infrastructures, les services par rapport au PIB? Quelles modalités de diversification des recettes d'exportations et/ou de réduction des importations?
- 3/ Adéquation des Politiques budgétaire et fiscale : Redistribution de la rente pétrolière vers les activités productives, réindustrialisantes et innovantes, Fiscalité favorable à la croissance et à la citoyenneté contre la fiscalité redistributive
- 4/ Nécessité de réindustrialiser le pays et de sortir de la monoexportation

Concept-Note 2

Atelier « Leviers de rénovation de la gouvernance et des institutions »

Indéniablement une meilleure gouvernance (à tous les niveaux) et un saut qualitatif dans le fonctionnement des institutions s'imposent aujourd'hui.

Deux niveaux d'analyse sont proposés

Un premier niveau d'ordre économique consiste à se poser la question du mode de gestion ou de gouvernance autant en aval (conception et mise en œuvre des stratégies et du cadre approprié à leur application) qu'en amont (au niveau des filières et des entreprises). En effet, bon nombre de secteurs d'activité ont fait ou font l'objet de stratégies de développement, dont les impacts restent peu visibles.

La réflexion pourrait porter sur tout ce qui touche aux politiques fiscales, budgétaire, monétaire, de l'emploi, etc. Il s'agit d'améliorer le climat général des affaires en général et de l'investissement en particulier, d'une part, et renforcer les structures de contrôle favorisant la concurrence et la régulation d'autre part.

Les questions à traiter portent sur :

- l'harmonisation des différentes stratégies de développements sectoriels et leur intégration dans une même politique économique;
- L'Etat doit-il se limiter à un rôle de régulateur au sein d'une transition vers une économie de marché, ou bien doit-il continuer à investir lui-même et massivement pour soutenir l'emploi et la croissance à travers le secteur public ? La place des monopoles : nature et ampleur !
- Comment stimuler l'investissement privé national et étranger ? (quelques indications : climat des affaires ; le rôle des banques dans l'investissement productif, le rôle des délais de règlement des litiges et contentieux par l'appareil judiciaire, l'accès au foncier, la règle 49/51, la dépenalisation de l'acte productif, etc.). Il s'agit de rendre l'administration au service de l'économie et donc des entrepreneurs.
- Renforcement des institutions de l'Etat relevant du bon fonctionnement du marché (APN, ANDI, CASNOS, CNAS, CNR, Douanes, Domaines, DCP, etc.) dans le sens d'une plus forte concurrence, et d'une meilleure régulation.
- Un audit du cadre législatif est nécessaire, afin de connaître les besoins en termes de réglementations et lois, ainsi que l'adaptation de la législation existante en la matière à la réalité et aux besoins de notre économie et de l'application réelle et effective de ces lois
- Quels dispositifs doivent être pensés afin de rendre opérationnelle et continue le processus d'évaluation des politiques et projets à tous les niveaux de la décision.

Un deuxième niveau d'analyse renvoie à des considérations d'analyse du droit, en particulier la question de sécurité juridique.

L'impératif de sécurité juridique est une composante fondamentale dans le triptyque de valeurs classiques sur lequel repose le droit : sécurité, justice et progrès.

La sécurité juridique concerne les modes d'expression et de réalisation du droit. Comme telle, elle assure la réalisation de l'ordre social qui va au-delà de la protection contre l'anarchie ou l'arbitraire : il œuvre au développement harmonieux des rapports entre les sujets de droit.

La notion recoupe trois exigences du droit : accessibilité (le droit doit être clair et lisible) ; stabilité (du droit, des droits et des situations individuelles régulièrement constitués) ; prévisibilité (supposant, d'une part, que le droit soit accessible pour permettre aux individus de bâtir des prévisions juridiques, d'où l'accessibilité des règles de droit et, d'autre part, que le droit se montre respectueux des prévisions déjà élaborées.)

On impute à l'insécurité juridique en vigueur essentiellement au grave déficit en matière de légistique. En effet, une loi ne vaut que par son application et il faut prendre garde d'édicter des textes qui restent sans suite. Il y va de l'effectivité des lois, de la crédibilité de leur émetteur et, au delà, de tout l'Etat.

Le droit ne se définit-il pas aussi par la sanction et, bien plus, par l'applicabilité de la sanction ? C'est ici que s'exprime mieux le grave déficit de légistique que nous soulignons. Par cette expression, les juristes désignent «une "science" (science appliquée) de la législation, qui cherche à déterminer les meilleures modalités d'élaboration, de rédaction, d'édiction et d'application des normes».

L'idée est d'assurer l'élaboration de lois mieux adaptées, mieux acceptées, et donc mieux appliquées. A défaut, c'est la porte ouverte au rejet, par intérêt ou par ignorance. Parce qu'une certaine idée, même illusoire, que le respect de la loi est le corollaire d'une certaine idée de la démocratie, on ne peut faire impunément l'impasse sur les aspects séquentiels. Il ne suffit pas à un système juridique d'être bien intentionné ; encore faut-il qu'il fonctionne en tant que tel.

Le premier risque qui guette le producteur de la norme est la surestimation de la vertu opérative de la seule affirmation juridique, alors que la loi ne peut pas tout si les conditions sont telles que l'on ne peut en imposer l'application, soit que les obstacles soient trop forts, soit que le soutien soit trop faible.

Il reste à circonscrire les raisons qui nous poussent à faire preuve d'un stakhanovisme législatif démesuré pour produire des textes qui n'intéressent que la doctrine (et encore !).

Le réflexe de rejet, de protestation, peut alors l'emporter. A l'inverse, la sous-estimation de la caution juridique peut amener le pouvoir à prendre des raccourcis autoritaires qui peuvent créer des situations de rupture dommageables au crédit même des forces dirigeantes.

Sur un autre plan, il est bon de souligner que l'aspect relatif à l'Etat de droit en construction, fait l'objet de rapports intéressants sous forme d'exercice inédit de quantification et de mesure de l'effectivité de la norme juridique dans différents Etats, et qui mérite d'y prêter attention.

L'ambition affichée est d'offrir «une image globale de la mesure dans laquelle les pays se conforment à la règle de droit, non pas en théorie mais en pratique» et de mettre au point «une définition pratique de la primauté du droit». Des indicateurs de performance sont mis au point pour avoir «une image globale et multidimensionnelle de la situation de l'Etat de droit dans chaque pays».

Plutôt que de fixer les lois, les acteurs, ou les compromis institutionnels, la règle cible «les situations courantes qui se produisent dans la vie des gens et qui sont directement influencées par le degré de primauté du droit dans la société». Elle couvre «neuf dimensions de la primauté du droit» : les limites aux pouvoirs du gouvernement, l'absence de corruption, l'ordre et la sécurité, les droits fondamentaux, l'ouverture ou l'accessibilité au gouvernement, l'application de la réglementation, la justice civile, la justice pénale et la justice informelle.

A l'évidence, la justice participe de la bonne gouvernance. La sécurité juridique est également tributaire d'une justice indépendante, solide et stable. Il s'agit de construire ou de reconstruire un lien de confiance entre les citoyens et la justice. Cet objectif ne saurait être atteint sans une stabilité dans l'application des normes, matérialisée par la jurisprudence. Or, force est de constater, que la somme des décisions rendues par nos juridictions ne pourrait être qualifiée comme telle. Les lois sont diversement appréciées et donc non appliquées uniformément.

Plan de discussion

I. Quel bilan

- A. En matière de libertés : mesurer le chemin parcouru de la libération aux libertés
- B. En matière de justice et d'équité
- C. En matière de culture de la paix, du dialogue et de la réconciliation

II. Une trajectoire suspendue

- A. La mise en œuvre des recommandations de la Commission de réforme des missions de l'Etat
- B. La mise en œuvre des recommandations de la Commission de réforme de la justice
- C. Le Pacte économique et social
- D. La concertation nationale sur le développement local (et les attentes des citoyens)

III. Les chantiers de la réforme

- A. Le droit et l'économie
- B. La production du droit
- C. L'effectivité du droit
- D. L'effectivité des institutions

Concept-Note 3

Atelier « Capital humain et Economie du savoir comme garants de l'avenir »

Faire face aux défis de la mondialisation et l'ouverture de ses frontières n'autorise plus que l'on se permette de sous-utiliser des fractions importantes des forces vives en raison de politiques mal adaptées. Il est impératif de prendre conscience du fait que l'investissement dans la ressource humaine et la formation est le plus rentable pour le pays. A ce titre, l'orientation vers une économie du savoir ou fondée sur la connaissance apparaît comme une orientation décisive pour notre pays, de sorte que le gigantesque potentiel de connaissances soit mobilisé au service de la création durable de richesses se substituant judicieusement à la rente des hydrocarbures.

En effet, une nouvelle forme de développement économique se met en place avec l'extraordinaire percée du savoir résultant d'une croissance rapide des nouvelles technologies de l'information et de la technologie, de l'accélération des systèmes techniques au niveau mondial, et des liens de plus en plus poussés entre science et innovation.

L'économie du savoir c'est en fait la mobilisation croissante de la connaissance au service de la production de biens et services; il s'agit là d'un nouveau paradigme de création de la valeur et de la richesse de sorte que l'on considère que le capital et le travail ne peuvent plus constituer à eux seuls des socles sur lesquels repose une économie faisant face à de nouveaux régimes concurrentiels. L'économie contemporaine étant une économie de la connaissance, cela signifie que l'information et les connaissances qui en résultent sont devenues des facteurs de production stratégiques. L'insertion dans l'économie mondiale dépend aujourd'hui de la capacité des pays à devenir des économies de la connaissance, c'est-à-dire des économies relevant du rythme de production des biens et des services nouveaux à forte valeur ajoutée. Par conséquent, la concurrence de demain se jouera largement sur les systèmes de formation et leur capacité à offrir des compétences adaptées. A ce niveau d'analyse – et dans une large mesure – il convient d'inscrire opportunément la problématique de prise en charge de la faiblesse de la productivité globale des facteurs (PGF).

C'est pourquoi, et dans la perspective de gagner progressivement et à pas mesurés une certaine indépendance vis-à-vis des hydrocarbures, il devient nécessaire de montrer en quoi l'économie du savoir mérite d'être prise en charge en tant qu'approche opérationnelle impliquant l'ensemble des parties prenantes de l'économie et de la société.

Reposant sur quatre piliers principaux, ce nouveau concept est non seulement adopté mais surtout est exemple de réussite dans beaucoup de pays.

Il se base tout d'abord sur *un cadre economico-institutionnel* qui stimule l'utilisation efficiente du savoir et savoir-faire, et un climat entrepreneurial dynamique. Il faut convenir

qu'un certain nombre de programmes lancés font place à la connaissance même si cela peut être jugé insuffisant; c'est le cas des actions prévues respectivement dans la Stratégie industrielle, le Schéma national d'aménagement du territoire à l'horizon 2030, le Plan national de développement rural mais aussi des actions intégratives en termes de recherche et développement tentées au sein de certaines entreprises .

En second lieu, *un système d'éducation et de formation* permettant de disposer d'une population occupée qualifiée et capable d'assimiler les nouvelles technologies. Les méthodes pédagogiques mises en œuvre ne doivent plus subir les phénomènes de modernisation mais plutôt les accompagner adéquatement. A ce titre, il y a lieu de tenir compte du défi valable à tous les paliers et consistant à concilier démocratisation de l'accès à l'enseignement et qualité à la fois de l'encadrement et du produit de la formation. Ce dernier aspect se pose avec plus d'acuité si l'on examine le degré d'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. Les variables d'ajustement dans ce domaine sont à chercher dans le développement de l'ingénierie pédagogique, l'introduction des TIC et le renouveau du management du système universitaire dans toutes ses composantes et ses niveaux de décision. L'ouverture du système sur son environnement socioprofessionnel, en particulier par des relations entre l'université et le milieu professionnel en général et celui des entreprises en particulier renforcerait l'employabilité des sortants du système.

En troisième lieu, *des infrastructures TIC* bien développées ; probablement le pilier qui, en étant à la croisée des dimensions institutionnelle technologique et humaine, peut le plus donner l'illustration des changements rapides. Cet aspect est à relier au fait que le monde actuel connaît une mutation structurelle économique décisive et se dirige de plus en plus vite vers une société du savoir sous-tendue par une massification de l'information; les résolutions du Sommet Mondial sur la Société de l'Information insistent d'ailleurs sur la nécessité de réduire la fracture numérique en plaçant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au centre des processus économiques et sociaux. C'est à ce titre que nombre de contributions significatives (à l'exemple de la stratégie « e-Algérie 2013 ») méritent d'être poursuivies et encouragées en vue notamment de réduire le fossé numérique nous séparant des pays qui maîtrisent ces nouvelles technologies, et de concrétiser la promotion de la société de l'information et de l'économie du savoir.

Le quatrième pilier , lui porte sur l'implémentation d'un véritable *système national d'innovation* basé en fait sur la nécessaire interaction qui se veut dynamique entre le monde scientifique et technologique et le monde des affaires ; un souci à la fois de concertation-coordination et d'évaluation est présent dès lors que les programmes et initiatives concernent un ensemble d'institutions (départements ministériels , centres de recherches, cabinets d'études).

Enfin, et dans une logique de contextualisation au cas algérien et de profondeur sociétale , un cinquième pilier mérite de venir s'ajouter aux standards reconnus jusque-là et concerne la dimension *culture et son lien avec l'économie fondée sur la connaissance*. Il s'agit de montrer à quel point l'appropriation et l'endogénéisation du savoir est une affaire éminemment à portée culturelle intéressant l'ensemble des franges de la société en tant que bénéficiaire et acteur.

Plan de discussion

1/ Le pourquoi d'une économie fondée sur la connaissance ?

2/ La démarche de développement de l'économie fondée sur la connaissance en agissant sur ses composantes tel que définis par l'Institut de la Banque Mondiale qui renvoient aux cinq critères que sont l'éducation-formation, les NTIC, l'innovation, le climat des affaires et la dimension culturelle.

3/ L'organisation du système de formation et son adaptation à la nécessité de la diplomation continue tout au long de la vie : relation universités/entreprises et adéquation formation/besoin du monde économique, problématique de la l'exploitation de la diaspora scientifique algérienne à l'étranger.

4/ Le soutien à l'innovation à tous les niveaux par la valorisation des travaux de recherche aussi bien fondamentale qu'appliquée.

Concept-Note 4

Atelier « L'entreprise, au cœur du développement »

L'entreprise algérienne a connu diverses mutations et transformations correspondant aux phases de développement économique marquées essentiellement par l'économie planifiée puis par l'amorce du passage à l'économie de marché notamment à travers un mode transitoire de gestion des capitaux marchands indiquant le désengagement progressif de l'Etat en tant que puissance publique; naturellement les problèmes inhibant son développement sont d'ordre structurel et conjoncturel.

En tant que cellule de production et de création de richesse, et cellule de répartition de revenus, il est attendu de l'entreprise qu'elle puisse accomplir son véritable rôle de moteur de la croissance et de la diversification de l'économie algérienne compte tenu de la dépendance persistante de cette dernière à la rente des hydrocarbures. Pour ce faire, l'entreprise est appelée à inscrire ses projets dans une optique d'obtention de réels gains de productivité grâce à une utilisation harmonieuse (donnant lieu à une juste rémunération) de facteurs de production ; Or, l'analyse de certains agrégats physiques et financiers nous enseigne que la situation des entreprises (publiques et privées) n'est guère reluisante ; on distingue en général deux principaux cas de figure:

- De faibles taux d'utilisation des capacités de production, souvent en deçà des normes établies sectoriellement, conjugués respectivement à une démultiplication des moyens de production et des services liés en particulier à la maintenance, à une faible capacité en matière de recherche-développement distribuée sur un grand nombre de métiers et de technologies , et un foisonnement de stocks et une prépondérance des importations dans les approvisionnements
- Des besoins récurrents de financement des cycles liés aux actifs immobilisés et à l'exploitation, aggravant des situations d'endettement (elles-mêmes liées à un cumul de découverts) et entraînant par-là même une détérioration du chiffre d'affaires et une réduction de l'investissement.

Aussi, est-il permis de déterminer trois types d'entreprises :

- des entreprises potentiellement viables nécessitant une mise à niveau consistant en de nouveaux investissements
- des entreprises en difficulté, souvent déstructurées, ayant besoin de promoteurs aptes à renouveler leurs investissements en vue d'améliorer la gestion et de maintenir l'emploi et les parts de marché
- des entreprises totalement déstructurées, n'intéressant personne, leur sort étant souvent tranché.

Le défi consiste alors répondre à une série de questions se rapportant successivement :

- A l'environnement financier et légal jusque-là insuffisamment favorable au développement de l'industrie et des services en général et aux PME en particulier : dispositif Banque-entreprise, accès au foncier.
- A la prise de risque dont la faible appétence se manifeste par la rareté de start-up et de dispositions de type *Small business Act* fortes visant à favoriser la création de PME dans le tissu économique par les jeunes notamment. Ceci a pour corollaire la réduction de la capacité d'entrepreneuriat au sein du pays.
- Au dispositif permettant d'augmenter l'efficacité du Secteur-Public à l'image des Partenariats Public-Privé (PPP), contrats considérés comme une réponse à l'inadaptation de formules de la commande publique et une opportunité d'appropriation par les acteurs locaux des savoir-faire
- A l'outil que représentent les sûretés en tant que facteur indissociable du crédit bancaire ; ainsi tenant compte des différentes garanties réclamées par le créancier à son débiteur, les sûretés sont des précautions destinées à assurer le paiement d'une dette en cas d'insolvabilité. La dynamisation de la Centrale des risques est de nature à amener les banques à se baser autant sur les garanties que sur le Business Plan de l'entreprise ; cela suppose en même temps une visibilité et traçabilité de l'encours (rééchelonnement) des dettes
- A l'organisation des moyens de réalisation, d'ingénierie et d'infrastructures logistiques ; il est bon de souligner pour ce dernier aspect en quoi la chaîne du transport maritime de marchandises est liée consubstantiellement à la qualité des infrastructures portuaires , d'autant que les ports nationaux par lesquels transitent plus de 90% des échanges commerciaux de marchandises avec l'extérieur, constituent un déterminant majeur de compétitivité et d'efficacité du système économique.
- A la prise en charge de la problématique de l'innovation et de la propriété industrielle, et de son rapport à la recherche appliquée.
- A la contribution au processus de création d'emplois : l'entreprise ayant en particulier pour préoccupation les modalités de recrutement de sorte à concilier tendanciellement flexibilité et sécurité
- A la question des conditions de poursuite de la mise à niveau des PME : au titre du plan 2010-2014, qu'en est-il du programme de mise à niveau de 20 000 entreprises avec un montant de 386 milliards de DA (soit plus que 4 milliards de dollars) alloué sous forme d'aides directes et de bonifications d'intérêts bancaires ? Cette problématique de mise à niveau est corrélée au mode d'intégration de nos filières dans les chaînes de valeurs internationales, notamment dans le cadre de l'adhésion à l'OMC et dans la perspective du démantèlement tarifaire avec l'Union européenne en 2020.

Plan de discussion

- 1/ Aspects d'ordre organisationnel et réglementaire: relations avec SGP, options et domaines prioritaires de PPP (Partenariats Public-Privé), dispositions de lois de finances et LFC, dépenalisation de l'acte de gestion, question de l'accès au foncier
- 2/ Problématique du financement: accès au crédit ; dispositif Banques-Entreprises et Change, relations avec le système fiscal;
- 3/ Modalités de densification du tissu économique : mise à niveau des PME et chaîne de valeurs internationales; politiques de distribution, de sous-traitance,..